



Spadel SA
Avenue des Communautés 110
1200 Woluwe-Saint-Lambert
BCE 0405.844.436
(la « **Société** »)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

23 MAI 2023 – 15h

* * *

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022

Ce point ne requiert pas l'adoption d'une décision de l'Assemblée Générale.

2. Présentation du rapport du Commissaire relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022

Ce point ne requiert pas l'adoption d'une décision de l'Assemblée Générale.

3. Présentation des comptes annuels consolidés du Groupe Spadel au 31 décembre 2022, ainsi que du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire sur ces comptes annuels

Ce point ne requiert pas l'adoption d'une décision de l'Assemblée Générale.

4. Approbation des comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022 et affectation du résultat

Proposition: d'approuver les comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2022, en ce compris l'affectation du résultat de la Société et la distribution d'un dividende unitaire brut de 1,50 EUR/action.

5. Approbation du rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022

Proposition: d'approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.

6. Décharge aux Administrateurs

Proposition: de donner décharge par un vote spécial aux Administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.

7. Décharge au Commissaire

Proposition: de donner décharge au Commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.

8. Nomination de deux nouveaux administrateurs, dont un indépendant, et fixation de leur rémunération

Madame Barbara du Bois a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 10 novembre 2022. Le Conseil d'administration du 28 novembre 2022 a constaté la vacance d'un poste d'administrateur et demandé au Comité de Nomination et de Rémunération de proposer un nouveau candidat en vue de l'Assemblée Générale. Le processus de sélection ayant pris fin, le Comité de Nomination et de Rémunération est dorénavant en mesure de proposer un nouveau candidat au poste d'administrateur.

Monsieur Jean Vandemoortele démissionnera de ses fonctions d'administrateur avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2023. Le Conseil d'administration du 30 mars 2023 a constaté la future vacance d'un poste d'administrateur et demandé au Comité de Nomination et de Rémunération de proposer un nouveau candidat en vue de l'Assemblée Générale. Le processus de sélection ayant pris fin, le Comité de Nomination et de Rémunération est dorénavant en mesure de proposer un nouveau candidat au poste d'administrateur.

Compte tenu de ce qui précède :

- 8.1 Proposition: sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération, de nommer Madame Mieke Van de Capelle en tant qu'administrateur pour une période de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2027. Sa rémunération sera fixée de manière identique à celle des autres Administrateurs.
- 8.2 Proposition: sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération, de constater l'indépendance de Madame Mieke Van de Capelle au sens de l'article 7 :87 du Code des sociétés et des associations et de la disposition 3.5 du Code de Gouvernance d'Entreprise 2020, dès lors qu'elle respecte l'ensemble des critères énoncés par cette disposition.
- 8.3 Proposition: sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération, de nommer Monsieur Louis-Guy du Bois en tant qu'administrateur pour une période de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2027. Sa rémunération sera fixée de manière identique à celle des autres Administrateurs.

9. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises

Proposition: de conférer à Madame Philippine De Wolf, *General Counsel* de la Société, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.

10. Divers

* * *